

Séance du 18 juin 2024

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;  
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,  
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,  
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A.,  
POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

**En vertu de l'article L1122-19, 2° du Code wallon de la Démocratie locale et  
de la Décentralisation, Madame Isabelle PLANCQ, conseillère communale et du  
CPAS, quitte l'enceinte réservée aux conseillers communaux.**

=====

LE CONSEIL COMMUNAL,  
Délibérant en séance publique;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la loi  
organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;

Vu l'article 18 de ce décret insérant un article 112 ter à la loi organique et  
confiant ainsi au conseil communal la tutelle d'approbation sur le compte du CPAS ;

Attendu que le compte 2023 a été déposé à l'Administration communale  
en date du 24 mai 2024;

Le compte du CPAS de l'exercice 2023, vérifié et accepté par cet  
organisme en séance du Conseil de l'Action Sociale ce 23 mai 2024, est présenté et  
commenté par Mr Claude Monniez, Président du CPAS, conformément à l'article  
112 ter alinéa 2 de la loi organique des CPAS ;

Considérant que Monsieur Claude Monniez, Président du CPAS, après  
cette présentation, doit quitter l'enceinte réservée aux conseillers communaux en  
vertu de l'article L1122-19,2° du Code wallon de la Démocratie locale et de la  
Décentralisation ;

**DECIDE PAR** .....d'approuver le compte 2023 du  
CPAS comme suit :

Il se présente suivant le tableau repris ci-dessous :

BILAN	ACTIF	PASSIF
	1.298.577,42	1.298.577,42

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	5.167.696,20	5.155.004,87	-12.691,33
Résultat d'exploitation (1)	5.205.416,90	5.217.753,19	+12.336,29
Résultat exceptionnel (2)	221.011,31	20.928,84	-200.082,47
Résultat de l'exercice (1+2)	5.426.428,21	5.238.682,03	-187.746,18

	service ordinaire	service extraordinaire
1. Droits constatés au profit du CPAS	5.160.616,83	145.360,99
Non valeurs et Irrécouvrables	0,00	0,00
Droits constatés nets	5.160.616,83	145.360,99
Engagements de dépenses contractés	5.390.469,86	145.360,99
Résultat budgétaire négatif	-229.853,03	0,00
2. Engagements	5.390.469,86	145.360,99
Imputations de l'exercice	5.389.161,36	95.344,74
Engagements à reporter	1.308,50	50.016,25
3. Droits constatés nets	5.160.616,83	145.360,99
Imputations	5.389.161,36	95.344,74
Résultat comptable positif	-228.544,53	+50.016,25
	négatif	

La dotation communale pour l'exercice 2023 s'est chiffrée à 1.297.284,16€

Monsieur Claude Monniez, Président du CPAS, rentre dans la salle des délibérations.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN